

PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

UNE SOLUTION SIMPLE ET PRATIQUE



DES REPAS ÉQUILIBRÉS POUR TOUTE LA SEMAINE...

Le portage de repas à domicile (PAD) du CIAS du Marsan est une **solution simple et pratique** pour les seniors en perte d'autonomie ou ceux ne pouvant plus se préparer à manger. Les repas proposés répondent à des normes d'hygiène stricte et sont réalisés en partenariat avec une diététicienne. Ils tiennent compte des besoins et des régimes alimentaires de chaque bénéficiaire.

... ET UN VÉRITABLE LIEN SOCIAL

La livraison quotidienne des plateaux repas, du lundi au samedi, permet aux agents du PAD d'entretenir un lien social avec les bénéficiaires et **contribuent ainsi au maintien à domicile.**

AU MENU DE CHAQUE REPAS

- un potage
- une entrée
- un plat protidique
(viande, poisson...)
- légumes ou féculents
en accompagnement
 - un produit laitier
(yaourt, fromage...)
 - un dessert (fruit,
pâtisserie...)
 - un petit pain

COMMENT SONT-ILS ÉLABORÉS ?

Par la cuisine centrale de Mont de Marsan Agglo.
Elle propose des plats fait maison, des produits biologiques ou des appellations (AOP, Label) conformément à la loi Egalim en privilégiant les circuits courts et durables.

QUELLES SONT LES PRESTATIONS PROPOSÉES ?

- Livraison de plateaux repas pour **tous les déjeuners** de la semaine
- Livraison de repas pour les patients avec **régimes particuliers**, sur prescription médicale

QUEL EST SON COÛT ?

Les tarifs sont consultables sur le site internet de Mont de Marsan ou au CIAS du Marsan. Les sommes payées pour la livraison des repas peuvent également faire l'objet d'une réduction d'impôt ou crédit d'impôt sur le revenu selon la législation en vigueur.

À QUI S'ADRESSE CE SERVICE ?

- Aux personnes **âgées de 60 ans et plus** bénéficiant d'une prise en charge de la dépendance
- Aux personnes **handicapées ou atteintes de pathologies chroniques** bénéficiant d'une prise en charge de la dépendance
- Aux personnes **qui ont besoin d'une aide personnelle ponctuelle** et/ou bénéficient d'une prise en charge (sortie d'hospitalisation, caisse de retraite...)



QUELLES SONT LES COMMUNES CONCERNÉES ?

Les 18 communes de Mont de Marsan Agglo sont desservies par le service portage à domicile du CIAS du Marsan.



INFORMATIONS ET CONTACT

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS) DU MARSAN

05 58 03 15 03 | contact.pad@cias-montdemarsan-agglo.fr

326 rue de la Croix Blanche, 40000 Mont de Marsan

Du lundi au vendredi, 8h30-12h30 et 13h30-17h

www.montdemarsan.fr